



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège François TRUFFAUT  
Argentan



Affaire suivie par :

**Morgane RENARD**

Cheffe d'établissement

Mél. [morgane.renard@ac-normandie.fr](mailto:morgane.renard@ac-normandie.fr)

Argentan, le 29/04/2021

**Morgane RENARD**

Principale

**Collège F. TRUFFAUT**

26, rue du Paty – B.P. 30208

61201 ARGENTAN Cedex

Téléphone

02.33.67.31.34

Mél. [ce.0611023f@ac-normandie.fr](mailto:ce.0611023f@ac-normandie.fr)

aux

parents d'élèves et responsables légaux

**Objet :** Reprise des cours et protocole sanitaire

Madame, monsieur,

Nous espérons que chacun·e d'entre vous se porte bien et que ces dernières semaines de travail en distanciel ont pu être suivies sans difficulté par votre enfant. Nous vous remercions de votre implication dans l'accompagnement scolaire que vous avez pu mener. Le pôle Vie scolaire et les professeur·es restent naturellement à votre écoute en cas de besoin.

Les cours en présentiel au collège reprennent à partir de **lundi 3 mai** dans les conditions d'accueil ordinaires.

Le protocole sanitaire évolue toutefois sur les éléments suivants :

- Apparition d'un cas confirmé Covid

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves conduit à la **fermeture de la classe concernée pour une durée de 7 jours**. Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.

Les élèves **cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours** (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement). Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque.

A l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.

En cas d'éviction, le **dispositif de continuité pédagogique** est mis en place pour garder un contact régulier entre l'élève et ses professeurs. Ce service de continuité pédagogique s'appuie sur les supports déjà utilisés lors des périodes de confinement (ENT, Pronote, site du collège...).

- Les cours d'EPS

Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. Toutefois, la pratique à l'intérieur n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre, y compris les activités de "basse intensité" et les activités aquatiques dans les piscines. Les activités sans port du masque sont autorisées à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique.

- Contrôle renforcé de la qualité de l'air

L'aération des locaux est réalisée de manière stricte au sein du collège. Afin de contrôler parfaitement la qualité de l'air intérieur au self, un capteur de CO2 a été installé dans le réfectoire. Cette mesure permettra d'ajuster l'aération en cas de besoin.

Cette dernière période scolaire nécessite l'investissement des élèves comme des adultes dans le respect rigoureux des règles sanitaires. Nous comptons sur le sérieux et la motivation de toute la communauté éducative pour aborder cette fin de trimestre avec énergie et volonté de réussir.

Nous vous tiendrons informé·es de toute évolution et vous invitons à consulter régulièrement le site du collège et l'ENT.

Bien cordialement,

L'équipe de direction